

Procès-verbal du Conseil Municipal de Menneval

Séance du 26 janvier 2026

ooo

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	10

Date de convocation :	16 janvier 2026
-----------------------	-----------------

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise CANU, Maire.

Étaient présents : MMES CACHELEUX, DUBUS, GIRAUD, GUIMARD, LOISEAU, MM. CANU, JEAN, JEHANNE, RAPATOUT.

Étaient excusés : MMES LESIEUR et MARQUER, M. CHAUVIÈRE.

Madame le Maire annonce l'ordre du jour.

Monsieur Bruno RAPATOUT est désigné en tant que secrétaire de séance.

Le PV de la réunion du 17 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ext Délibération n° 2026-01 : DETR : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION TOTALE DE LA VOÛTE DU TRANSEPT NORD DE L'EGLISE

Mme le Maire rappelle que, suite à l'effondrement d'une partie de la voûte en plâtre de l'église, un bilan sanitaire a été effectué par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Normandie. Les conclusions de l'ingénieur du patrimoine révèlent des « pathologies complexes nécessitant l'intervention d'un spécialiste ».

La commune a donc contacté l'entreprise TERH Monuments historiques basée à Vernon et recommandée par la DRAC.

Après une étude menée par l'artisan lors de sa visite de diagnostic, le devis présenté s'élève à un montant de 63 937,00 € HT soit 76 724,40 € TTC (joint en annexe). Les travaux devraient durer 3 mois.

Après débats et délibérés, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la restauration de la voûte du Transept nord de l'église.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier de demande de subvention.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
10	0	10	1	10	0	9

Mme le Maire souligne que la bauge daterait du 15ème siècle et qu'il est donc normal qu'avec le temps, elle se désagrège ; d'où la nécessité de cette réfection.

Ext Délibération n° 2026-02 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONFIEE À L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 1 DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE « BERNAY NORD »

L'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), est compétente pour la création d'aménagements cyclables. Elle a approuvé le 30 mai 2024, son schéma directeur cyclable (SDC) avec pour objectif le développement de la pratique du vélo sur le territoire pour tous les usagers : déplacements du quotidien, mobilité solidaire, scolaires et jeunes, touristes et visiteurs.

L'itinéraire cyclable permettant de relier le pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Bernay à la zone d'activité des Granges et au centre aquatique, figure parmi les tronçons prioritaires à réaliser dans le schéma directeur cyclable (SDC).

Au premier semestre 2025, l'IBTN a réalisé une étude de faisabilité qui a permis de retenir un itinéraire constitué de voiries départementales et communales.

En juin 2025, l'IBTN a retenu une maîtrise d'œuvre en charge de concevoir et de suivre les travaux selon le phasage suivant :

- Phase 1 : Aménagement cyclable permettant de relier le carrefour de la concorde à la zone d'activité des Granges
- Phase 2 : Aménagement cyclable permettant de relier le pôle d'échange multimodal de la gare de Bernay au carrefour de la concorde.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération (phase 1 et 2) est estimé à 2 704 500 € HT. Les modalités financières des deux phases de travaux feront l'objet d'une convention dédiée avec les communes de Bernay et Menneval.

Afin d'autoriser l'IBTN à réaliser la phase 1 des travaux d'aménagement sur le patrimoine d'autrui, l'IBTN et les communes de Bernay et de Menneval souhaitent conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, objet de la présente délibération.

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2421-1 et suivants relatifs aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et notamment ses compétences en matière de mobilité ;

Vu la délibération n°96/2024 du 30 mai 2024 approuvant le Schéma directeur cyclable de l'IBTN ;

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexé ;

Après débats et délibérés, le Conseil Municipal :

AUTORISE Mme le Maire à conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférant.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
10	0	10	0	10	0	10

Mme le Maire précise que cette délibération permet à l'IBTN de commencer les travaux et que des ajustements sont encore à apporter au projet, notamment au niveau du val de Durcoeur.

Elle ajoute que cela n'engendrera aucun frais pour la commune pour l'instant et que le patrimoine appartient au département. Par contre, si des aménagements spécifiques pour assurer la sécurité des usagers sont demandés par la commune, ils seront peut-être effectués à ses frais.

Mme le Maire apporte quelques informations supplémentaires :

- Les cotisations d'assurance pour les véhicules, engins, bâtiments communaux et mission collaboration augmentent d'environ 5% en 2026.
- Les horaires de la mairie changeront à compter du 02 février 2026 :
Lundi – mercredi – jeudi- vendredi : **15h** – 17h30
Mardi : 9h – 12h

- Les entretiens individuels des agents de la caisse des écoles ont eu lieu en décembre et ceux des agents de la commune doivent être planifiés.

Une formation initiale PSC1 doit être organisée pour les agents de la commune et de la caisse des écoles.

Enfin, pour conclure au sujet du personnel, il est à noter qu'un agent de la caisse des écoles est en attente de l'avis du conseil médical du centre de gestion pour passer en Congé Longue Maladie et qu'un dossier de mise à la retraite d'office est en cours pour un agent de la commune suite à un Congé Longue Maladie.

- Le vitrail de l'église qui avait été endommagé lors de la tempête du 25 juin 2025 vient d'être réparé.
- Le faîtage au-dessus de la cantine a été changé sur 8 mètres en urgence.
- L'ouverture du centre aquatique est prévue pour mi-juin 2026.
- Concernant la construction des ateliers, des avenants vont être envoyés pour les différentes entreprises suite au retard accumulé.

M. Rapatout et Mme Giraud informent que, lors de la réunion de chantier de ce jour, le couvreur propose de faire un essai de « surbardage » pour cacher les éclats occasionnés sur la façade. De plus, ils ont rencontré le paysagiste qui va faire une proposition prochainement pour l'implantation des 20 arbres commandés.

M. Jéhanne ajoute qu'il sera nécessaire de faire l'inventaire des ateliers actuels en prévision de l'agencement intérieur des nouveaux : achats de racks, mise en place de l'établi...

Fin de séance à 19h45.

M. Bruno RAPATOUT



Secrétaire de séance

Mme Françoise CANU



Maire

